

DEC133092INEE

Décision portant nomination de M.Thierry Bouvier aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thierry Bouvier, Directeur de recherche 2^{ème} classe CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le soutien au Directeur Adjoint Scientifique en charge des infrastructures de recherche, l'animation et la valorisation des réseaux RENSEE et ANAEE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry Bouvier demeure affecté à l'UMR5119 Ecologie des systèmes marins côtiers (ECOSYM) – Université Sciences et Techniques du Languedoc Montpellier 2 - Bat. 24, CC 093 -Place Eugène Bataillon- 34095 Montpellier cedex 5.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 M. Thierry Bouvier, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 13 Languedoc-Roussillon.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

03 DEC. 2013


Le président
Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13